



PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 19 février 2023

Alerte orange cyclonique Freddy : « Je me prépare »

Le cyclone tropical très intense Freddy se situe actuellement à 1 125 km du territoire. Il maintient son cap sur une trajectoire vers l'Ouest. Le système dépressionnaire devrait se situer au plus près du Nord de l'île de La Réunion dans la nuit de lundi à mardi aux alentours de 22h00 et devrait passer à environ 200 km au Nord de Saint-Denis. Il occasionnera de la forte houle et des vents violents.

La dégradation des conditions météorologiques s'amorcera demain en début de soirée.

En conséquence, le préfet a décidé de déclencher le niveau orange « je me prépare » du dispositif spécifique Organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC) Cyclones à compter de 19h00, soit 24h avant le passage au plus près de La Réunion du cyclone. Dans ce cadre, les établissements scolaires, les crèches, les accueils périscolaires et les accueils collectifs de mineurs n'accueilleront pas d'enfants pendant les journées de lundi 20 et vraisemblablement mardi 21 février.

La vie économique de l'île n'est pas interrompue par le niveau orange de l'alerte cyclonique. Néanmoins, les employeurs sont invités à prendre en compte cette alerte et à limiter autant que possible les déplacements de leurs collaborateurs et salariés.

Le niveau d'alerte rouge « je me confine » sera déclenché en fonction de l'évolution de la situation.

Il est vivement conseillé de :

- **Rester vigilant et se tenir informé** de l'évolution du phénomène en restant à l'écoute des bulletins de Météo-France, des médias, des communiqués de la préfecture...
- **Éviter de sortir si les conditions météorologiques deviennent trop mauvaises** ou d'entreprendre des randonnées.
- **Faire les derniers achats pour constituer les réserves.**
- **Préparer son habitation :**
 - Consolider et protéger les ouvertures, et notamment les fenêtres (volets, planches...) et au besoin, coller de grandes bandes d'adhésif en croix sur les vitres.
 - Préparer la pièce la plus sûre de l'habitation pour vous accueillir durant le passage du phénomène.
 - Faire connaître le choix de votre abri à votre entourage et s'y tenir.
 - Mettre les animaux à l'abri.
 - Rentrer tous les objets susceptibles d'être emportés par les eaux et par le vent, qui pourrait les transformer en objets meurtriers.
 - Mettre à l'abri et hors d'eau les documents administratifs.
 - Garer son véhicule dans un endroit protégé.

Selon la situation de son domicile (zone inondable, bordure de ravine, de rivière ou de mer), se préparer à une évacuation éventuelle au cas où l'évolution de la situation justifierait cette mesure de sauvegarde.

- **Vérifier l'adresse et le numéro de téléphone du centre d'hébergement*** le plus proche de son domicile auprès de votre mairie.
- **Les malades sensibles** (insuffisants rénaux ou respiratoires) sont invités à se rapprocher des organismes de santé ou associations qui les suivent habituellement.

**Le centre d'hébergement permet d'abriter la population dont l'habitat n'est pas sécurisant ou risque de subir de forts dégâts ou encore ne disposant plus de son habitat et n'ayant pas de solution alternative.*